



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de la convocation** : 09/05/2023

**Date d'affichage de la convocation** : 09/05/2023

Le vendredi douze mai deux mil vingt-trois, à dix-neuf heures zéro minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal sise 1 bis rue Jean de Bueil, sous la présidence de Monsieur GALVANE Michel, Maire.

BARILLER Alain	<del>BARRIER Julien</del>	BOUCLY Laurette
BREUX Martine	DAVOUST Aline	ECHIVARD Didier
ECHIVARD Laëtitia	GALVANE Michel	GUEROT Catherine
HOULLIERE Vincent	<del>DE JENLIS Anne</del>	LEFEUVRE Philippe
LE ROY Gérard	MESANGE Claudine	MEZIERE Thérèse
PARIZEAU Eric	PERICHET Nelly	<del>RENARD Marc</del>
VANNIER Daniel		

**Autres présents** :

**Absent(e)s et excusé(e)s** : Mme Anne de JENLIS, M. Julien BARRIER, M. Marc RENARD

**Pouvoirs** : de M. Julien BARRIER à M. Philippe LEFEUVRE, de M. Marc RENARD à M. Didier ECHIVARD

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 16

Nombre de votants : 17

M. Eric PARIZEAU est désigné secrétaire de séance.

□□□□□□□□

**VENTE DE PARCELLE DE TERRAIN AVEC L'ENTREPRISIE du CLOS LORE**

La gérante de la SARL « Le Clos De Loré » dont le siège est situé 4, rue des Coëvrans à Ste-Suzanne-et-Chammes sollicite la commune en vue d'acquérir 300 m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée C n°1117 dont la surface totale est de 321 m<sup>2</sup>.



Cette parcelle est contiguë au bâtiment sis 4, rue des Co... propriétaires et au sein duquel il souhaite développer des a... réception et de gîtes.

La question des nuisances liée à l'organisation d'évènements festifs type mariage, cérémonie quelconque ... a été évoquée. Les propriétaires de la SARL « Le Clos de Loré » savent qu'ils sont soumis à des contraintes horaires étant donné leur proximité avec le voisinage et se situant au cœur de la cité, ils ont attesté sur l'honneur accepter les éventuelles contraintes afin de respecter l'ensemble du voisinage et des règles préfectorales en vigueur afin d'éviter toutes nuisances sonores et/ou sociales ...

Les activités proposées par la SARL « Le Clos de Loré » contribuent à la réhabilitation d'un bâtiment, ancienne supérette de la commune, laissé à l'abandon depuis de nombreuses années.

La parcelle cadastrée C n°1117 correspond à un terrain empierré pour lequel il n'est pas possible de développer la moindre activité communale. Ce terrain comporte également une servitude de passage de 3 m sur tout le linéaire de la parcelle pour l'accès à des bâtiments d'un autre propriétaire.

Pour répondre au besoin de développement des activités d'accueil, de réception et de gîtes de la SARL « Le Clos de Loré », Monsieur le Maire propose de céder 300 m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée C n° 1117 constituée d'un terrain empierré avec une servitude de droit de passage au prix de 1,80 €/m<sup>2</sup>.

La commune conservera, quant à elle, une portion de cette parcelle d'une contenance de 21m<sup>2</sup> concernant l'emprise de l'abribus scolaire. La SARL « Le Clos de Loré » prendra à sa charge les frais de bornage et de notaire correspondant à l'acquisition de cette parcelle.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, et procédé à un vote dont le résultat est le suivant :**

Pour : 17	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

- **APPROUVE** la vente de la parcelle cadastrée C n° 1117 d'une superficie de 300 m<sup>2</sup> au prix de 1,80 €/m<sup>2</sup>, soit 540 €
- **APPROUVE** la prise en charge des frais de bornage et des frais de notaire par la SARL « Le Clos de Loré »
- **DESIGNE** Maître Meslier, notaire à Évron, pour la réalisation des actes au titre de la commune
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,  
A Sainte-Suzanne-et-Chammes, le 17 mai 2023

Le Maire,  
Michel GALVANE

